

GE_GERICHTE ATAS/178/2023 vom 17. März 2023

GE Cour de justice, 2023-03-17, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_178_2023

FR: GE_GERICHTE ATAS/178/2023 du 17 mars 2023

IT: GE_GERICHTE ATAS/178/2023 del 17 marzo 2023

Erwägungen

E. 9

Le dossier permettant à la chambre de céans de se prononcer en connaissance de cause sur le bien-fondé de la décision attaquée, il est inutile d'ordonner une expertise judiciaire ou de renvoyer le dossier à l'intimé pour qu'il ordonne une surexpertise, par appréciation anticipée des preuves (ATF 122 II 464 consid. 4a). Aussi, la conclusion subsidiaire prise par la recourante sera également rejetée. Par ailleurs, il n'existe aucun motif qui justifierait que la juridiction de céans ordonne la production de l'enregistrement sonore de l'expertise du CEMed, la recourante n'affirmant pas dans ses écritures que le rapport d'expertise reproduirait incorrectement les déclarations qu'elle a faites pendant l'entretien (sur le but de l'enregistrement sonore, cf. Michela MESSI, AI : les enregistrements sonores favorisent la transparence, in Sécurité sociale [CHSS] 2022, article disponible à l'adresse <https://sozialesicherheit.ch/fr/ai-les-enregistrements-sonores-favorisent-la-transparence>). Dans la mesure où une telle mesure d'instruction n'aurait aucune influence sur l'issue du litige, la chambre de céans n'y donnera pas suite, par appréciation anticipée des preuves.

E. 10

Mal fondé, le recours est rejeté.

E. 11

La recourante, qui succombe, n'a pas droit à une indemnité de dépens (art. 61 let. g LPGa). Bien que la procédure ne soit pas gratuite en matière d'assurance-invalidité (art. 69 al. 1 bis LAI), il y a lieu en l'espèce de renoncer à la perception d'un émolument, la recourante étant au bénéfice de l'assistance juridique (art. 12 al. 1 du règlement sur les frais, émoluments et indemnités en procédure administrative – E 5 10.03).

A/1909/2022 - 26/26 - PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES
SOCIALES : Statuant À la forme :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.